

PROTOCOLE D'ACCORD
concernant l'extension de la nouvelle grille des salaires 2023
pour les travailleurs
des bureaux d'ingénieurs de la construction et des techniques du bâtiment
du Canton de Genève

Pour la délégation patronale :

L'Association genevoise des ingénieurs (AGI)

Pour la délégation syndicale :

Le syndicat UNIA
SIT – Syndicat interprofessionnel des travailleuses et travailleurs

Soucieuses de maintenir une saine concurrence à Genève et de garantir les mêmes salaires pour tous les travailleurs du secteur des bureaux d'ingénieurs de la construction et des techniques du bâtiment de Genève,

Désireuses de tenir compte de l'augmentation du coût de la vie,

Les parties signataires décident unanimement ce qui suit :

Elles adaptent les salaires minima en vigueur en 2022 en les augmentant de 4% dès le 1^{er} février 2023, et adoptent une nouvelle grille des salaires 2023 (Annexe 1 CCT).

Elles demandent l'extension de ces salaires.

La grille des salaires 2023 modifiée et annexée au présent accord annule et remplace la grille des salaires de la Convention collective de travail étendue dès le 1^{er} mai 2022.

Ainsi fait à Genève, le 12 décembre 2022

Pour la délégation patronale



Nicolas RIST

Pour la délégation syndicale



Thierry HORNER

Annexe I - Grille des salaires 2023

Valable dès le 1er février 2023

| | de 0 à 3 ans de pratique | après 3 ans de pratique | après 6 ans de pratique |
|--------------------------------------|-----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Ingénieurs Master | 5'700 CHF 74'100 CHF | 6'340 CHF 82'420 CHF | 6'980 CHF 90'740 CHF |
| Ingénieurs Bachelor | 5'000 CHF 65'000 CHF | 5'630 CHF 73'190 CHF | 6'210 CHF 80'730 CHF |
| Techniciens (ET ou similaire) | 4'650 CHF 60'450 CHF | 5'230 CHF 67'990 CHF | 5'810 CHF 75'530 CHF |
| Dessinateurs | 4'300 CHF 55'900 CHF | 4'820 CHF 62'660 CHF | 5'423 CHF 70'499 CHF |
| Personnel administratif | 4'300 CHF 55'900 CHF | 4'820 CHF 62'660 CHF | 5'423 CHF 70'499 CHF |